

SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE
Élection partielle complémentaire des 13 et 20 septembre 2020
Calendrier électoral

| Dates | Nature de l'opération | Référence |
|---|--|--|
| Dès signature date conseillée : mercredi 15 juillet date limite : samedi 25 juillet | Publication dans la commune concernée, de l'arrêté du représentant de l'État portant convocation des électeurs et fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature. | Circulaire Art. R. 124, R. 127-2 et R. 38 |
| lundi 24 août | Ouverture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales. | Arrêté du représentant de l'État en application de l'art. R. 127-2 |
| Jeudi 3 septembre à 18 heures | Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales. | Art. L. 255-4 |
| lundi 7 septembre | Ouverture de la campagne électorale. Mise en place des emplacements d'affichage. | Art. R. 26 Art. R. 31 |
| Mercredi 9 septembre | Date limite de dépôt en mairie des demandes d'attribution d'emplacements d'affichage pour le premier tour. | Art. R. 28 |
| Jeudi 10 septembre à 18 heures | Délai limite de notification aux maires, par les candidats ou les listes, des assesseurs et délégués des bureaux de vote. | Art. R. 46 et R. 47 |
| Samedi 12 septembre à zéro heure à 12 heures à minuit | Début de l'interdiction de distribution des documents électoraux. Délai limite de remise des bulletins de vote aux maires par les candidats ou les listes qui en assurent eux-mêmes la distribution. Clôture de la campagne électorale pour le premier tour. | Art. R. 49 Art. R. 55 Art. R. 26 |
| dimanche 13 septembre | PREMIER TOUR DE SCRUTIN | Arrêté préfectoral |
| Lundi 14 septembre à zéro heure | Ouverture de la campagne électorale pour le second tour. | Art. R. 26 |
| Horaires du service | Ouverture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le second tour pour les candidats nouveaux. | R. 124 et R. 127-2 |
| mardi 15 septembre | Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le second tour pour les candidats nouveaux | Art. L. 255-4 |
| mercredi 16 septembre | Date limite de renvoi aux mairies des listes d'émargement. Date limite de dépôt en mairie des demandes d'attribution d'emplacements d'affichage pour les candidats nouveaux pour le second tour. | L. 68 R. 28 |
| Jeudi 17 septembre à 18 heures | Délai limite de notification aux maires, par les candidats ou les listes, d'une nouvelle désignation d'assesseurs et délégués. | Art. R. 46 et R. 47 |
| vendredi 18 septembre | Délai limite de dépôt des protestations formées par | Art. R. 119 |

| | | |
|---|---|--|
| | les particuliers contre l'élection d'un conseiller municipal au premier tour | |
| Samedi 19 septembre à zéro heure à 12 heures à minuit | Début de l'interdiction de distribution des documents électoraux. Délai limite de remise des bulletins de vote aux maires par les candidats ou les listes qui en assurent eux-mêmes la distribution. Clôture de la campagne électorale pour le second tour. | Art. R. 49 Art R.55 Art.R.26 |
| dimanche 20 septembre | SECOND TOUR DE SCRUTIN | Arrêté préfectoral |
| Vendredi 25 septembre à 18 heures | Délai limite de dépôt des protestations formées par les particuliers contre l'élection d'un conseiller municipal au second tour | Art. R. 119 |
| Mardi 29 septembre à 24 heures | Délai limite de recours du préfet contre l'élection d'un conseiller municipal au premier tour. | Art. R. 119 |
| Lundi 5 octobre à 24 heures | Délai limite de recours du préfet contre l'élection d'un conseiller municipal au second tour. | Art. R. 119 |